

COMMUNE DE CERCOUX
Séance du conseil municipal du 21 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 21 janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jeanne BLANC, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2020

Membres présents : Jeanne BLANC, Daniel MARTINEZ, Françoise BLANC, Philippe GLEMET, Angélique MOTUT, Alain TROGER, Jean-Philippe DELOUBES, Sandra RAMBAUD, Alain AMAROT, Christian BERNARD, Nelly GROS

Membres absents : Nadia JONQUIERES

Membres excusés : Bernard LAFAYE, Alain TROGER, Yves GRIVET,

Secrétaire de séance : Sandra RAMBAUD

Invité présent : Maxence PEIGNON, conseiller départemental jeune

Objet :

Déclarations d'intention d'aliéner

Ligne de trésorerie

Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Etat des lieux de la voirie communale

Désignation d'un référent « Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles »

Questions diverses

Le quorum étant atteint madame le maire ouvre la séance. Madame Sandra RAMBAUD est élue secrétaire de séance.

20200121_1 : Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie et pour lesquelles elle n'a pas exercé le droit de préemption qu'elle détient du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

20200121_2 : Ligne de trésorerie

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 17 décembre le conseil municipal lui a donné délégation pour négocier librement les conditions financières d'une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 € avec les établissements bancaires.

Elle présente l'offre de la banque postale dont les conditions sont les suivantes et auprès de qui elle va souscrire cette ligne de trésorerie.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	70 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 0,80 % l'an
Base de calcul	Exact /360
Taux Effectif Global (TEG)	1,16 % l'an Ce taux est donné à titre d'utilisation et ne saurait engager le Prêteur

Date d'effet du contrat	Le 25 février 2020
Date d'échéance du contrat	Le 23 février 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	250,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,10 % du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédures de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

Pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, les mesures budgétaires seront respectées afin de permettre le paiement des intérêts et accessoires.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

20200121_3 : Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Comme chaque année, dans l'attente du vote du budget, madame le maire peut demander en application de l'article L 1612- 1 du CGCT, l'autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019. Cette mesure sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion si nécessaire.

20200121_4 : Etat des lieux de la voirie communale

Madame le maire remet aux conseillers municipaux copie de l'état des lieux de la voirie communale réalisé par le syndicat de voirie.

Ce document sera examiné en commission de voirie le 30 janvier à 18h30.

Il servira de base au programme de travaux à venir.

20200121_5 : Désignation d'un référent « Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles »

Madame le maire expose :

Dans le cadre de la régulation des rongeurs aquatiques nuisibles, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) est missionnée par arrêté préfectoral pour l'organisation de la lutte par piégeage et par tir au fusil.

Cette régulation est obligatoire et contribue à la préservation de l'environnement :

- par la protection des ouvrages (berges, barrages, routes, ponts ...)
- par le maintien en bon état sanitaire des cours d'eau et prairies en limitant la propagation de zoonoses (leptospirose...)
- par la protection des cultures

Pour une meilleure coordination sur cette problématique, la FDGDON considère qu'il serait opportun que soit nommé un élu ou un administré, pouvant être un référent relais terrain entre la commune et la FDGDON 17.

Ce référent pourra alerter la FDGDON 17 de la présence de ces rongeurs sur le territoire communal, afin de mettre en place les interventions.

COMMUNE DE CERCOUX

Séance du conseil municipal du 21 janvier 2020

Madame le maire demande si des élus sont volontaires. M GLEMET accepte cette mission mais il sera demandé à un administré M GALLET, s'il est intéressé.

Questions diverses

Madame le maire :

— présente la demande de la CDCHS qui dans le cadre de l'élaboration du SCOT doit inventorier l'ensemble des friches économiques existantes sur notre territoire. Il peut s'agir de bâtiments ou de terrains, vacants ou en friches, qui avaient une vocation artisanale, industrielle ou commerciale. Ce recensement permettra de réfléchir ensemble à l'avenir de ces sites.

Les élus ne voient pas de bien correspondant à cette demande hormis le site de Levrault.

— présente la demande de la société SFR qui doit installer une antenne supplémentaire sur le château d'eau

— présente la demande de la société FREE qui souhaite implanter une nouvelle antenne sur pylône pour développer son réseau, notamment en zone blanche comme le secteur de Couleau / Mirambeau. Elle demande l'avis des conseillers.

Les conseillers préfèrent attendre de voir l'impact de l'installation supplémentaire sur le château d'eau. Il est rappelé qu'en 2021 toute la commune devrait avoir la fibre.

— la cérémonie de présentation des vœux se tiendra à la salle de fêtes le 24 janvier à 19 h

— un concert au profit des restos du cœur aura lieu le 1er février à 20h30 à la salle des fêtes

— La CDCHS propose de renouveler l'opération Saintonge Propre. Le cheminement d'un circuit d'1h30 de randonnée doit être assuré par la commune. M et Mme BARRAUD sont référents volontaires. Le conseil municipal accepte de participer à cette animation qui se déroulera le 7 mars.

Les jardins d'amateurs présentent leur projet d'acquisition de **pergolas** pour l'aire de pique-nique de l'aire de jeux. Elles seront végétalisées. Le choix se porterait sur des pergolas de 3X3 plutôt qu'une seule grande. Pour éviter l'entretien un traitement autoclave serait souhaitable.

La prochaine réunion de conseil se tiendra le 13 février. Madame le maire demande si le conseil municipal souhaite voter le budget avant les élections. Le conseil municipal décide de voter le budget avant les élections.

Jean-Philippe DELOUBES signale une fuite au robinet extérieur du local de l'ACCA.

Alain AMAROT demande pourquoi il n'a pas été recruté de jeunes agents recenseurs.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h50.

Numéro d'ordre des délibérations prises au cours de la séance

20200121_1 : Déclarations d'intention d'aliéner

20200121_2 : Ligne de trésorerie

20200121_3 : Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

20200121_4 : Etat des lieux de la voirie communale

20200121_5 : Désignation d'un référent « Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles »

Signatures des membres présents

Jeanne BLANC	
Daniel MARTINEZ	
Françoise BLANC	
Philippe GLEMET	
Angélique MOTUT	
Jean-Philippe DELOUBES	
Alain TROGER	
Alain AMAROT	
Sandra RAMBAUD	
Christian BERNARD	
Nelly GROS	